

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 6 (1922)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE RAMEAU DE SAPIN



JOURNAL DE VULGARISATION
DES SCIENCES NATURELLES
FONDÉ EN 1866

paraissant tous les deux mois.
II^e SÉRIE : 6^e ANNÉE. — N^o 6.
Neuchâtel, le 1^{er} Novembre 1922.

Pour la rédaction et l'abonnement, s'adresser à M. Aug. Dubois, prof. à Neuchâtel, ou à M. A. Mathey-Dupraz, prof. à Colombier.
Abonnement : Fr. 2.50 pour la Suisse et Fr. 3.- pour l'étranger; pris dans les Bureaux de Poste: Fr. 2.60 pour la Suisse, Fr. 3.50 pour l'étranger.

LA «VIPÉRERIE» DE BAULMES

(SUITE ET FIN)

Premièrement nous avons planté une borne au bas et à côté de vent de la dite pièce du dit Gout, laquelle la sépare de vent d'avec le bois soit broussailles de S. S. E. E. en tirant droit en haut contre Occident jusqu'à la roche où il y a une croix qui y a été gravée, la dite borne sépare encore d'Orient la dite pièce d'avec le pré de la Cure en tirant du côté de Bise à une autre Borne qui a été plantée au bas et au coin de Bise de dite pièce abergée à la distance de 64 pas. ayant été planté une autre borne en droite ligne environ le milieu des deux dernières bornes, laquelle dite borne qui est au coin de Bise sépare la dite pièce de Bise d'avec le dit Bois soit broussailles de S. S. E. E. en montant droit en haut jusqu'à la roche où nous avons aussi fait une croix qui servira de borne, conditionné et réservé par expès, que le dit sieur Gout, ni les siens à l'avenir ne pourront, ni ne devront avoir aucun droit de passage par dessus le pré soit clos de la dite Cure pour aller à sa pièce, si non que ce soit par le vouloir et consentement du moderne seigneur Ministre ou ses successeurs, et lorsque les uns ou les autres lui accordent le passage, il ne pourra en tirer aucune conséquence pour un seigneur successeur de qui il devra toujours avoir une permission nouvelle, si moins et ne voulant le lui accorder, devra s'en abstenir et passer ailleurs. De laquelle Délimitation soit Bornage nous avons expédié trois doubles, l'un en faveur de S. S. E. E., l'autre en faveur du dit Seigneur Ministre, et le troisième en faveur du dit Sieur Gout, et pour plus grande corroboration d'y celui du dit Seigneur Ministre avec le dit Sieur Receveur l'ont souscrit avec nous.

Ainsi fait et passé à Baulmes le 5 Juin 1713.

Ont signé F. L. Haldimann.
Ogiez pasteur
J. J. Eternod
Jaccard.

M. le syndic Mabillo a reçu encore une lettre de M. Emmanuel Collet, un des octogénaires de la localité. D'après cette lettre, M. Gout aurait eu un successeur dans la personne du médecin Craincahier, lequel aurait reçu ce coin de terre, à titre de don, de la part de l'État de Vaud nouvellement constitué (1803). M. Craincahier élevait, avec le « père Sonas » des vipères pour en extraire le venin. Le dit médecin donna par testament au père Sonas ce coin de forêt qui par héritage appartient maintenant à sa petite-fille, M^{me} Elise Perusset-Mirzel que nous avons déjà citée plus haut.

Terminant cet article, je tiens à exprimer à MM. Anselmier et Mabillo mes sincères remerciements de l'intérêt qu'ils ont montré pour ces recherches et qui, grâce à la peine qu'ils se sont donnée, a abouti à un résultat complet.

J. V. Keller.

Soleure.

LE GRÈBE HUPPÉ OISEAU NICHEUR A LA BÉROCHE

Déjà en 1921 et aussi cette année jusqu'à ce jour, j'ai observé un couple de grèbes huppés qui ne s'éloignaient guère des roseaux qui recouvrent en abondance la station lacustre de S^t-Aubin ; je me suis souvent demandé si ces oiseaux nichaient dans notre contrée.

Or aujourd'hui, j'ai ramassé au bord du lac, à Port-Conti, un jeune oiseau mort, assez informe, mais dans lequel, surtout à ses pieds, il est facile de reconnaître un grèbe, et très probablement un grèbe huppé. Je vous en envoie un dessin de

grandeur naturelle. Les pieds sont gris-brunâtre ; le devant est blanc et présente déjà l'aspect soyeux qui fit tant rechercher la « fourrure » du grèbe, très à la mode, il y a une trentaine d'années. Le dos ressemble à s'y méprendre à celui d'un jeune chat tigré un peu brunâtre.

S^t-Aubin, 2 Juillet 1922.

Armand Gaille.



LE GENRE DAPHNE DANS LE JURA BERNOIS

Dans une remarquable étude sur la flore du Jura, un de nos meilleurs botanistes s'exprime ainsi : «... D'autres espèces n'ont en Suisse, en dehors du Jura, qu'une dispersion très restreinte; c'est le cas, en particulier, du ravissant *Daphne Cneorum*. Le joyau de notre flore jurassienne, dont les belles corolles rouges égayaient les pâturages du Mar-chairuz et qu'on retrouve encore à la Brévine et dans le Jura soleurois, ne se rencontre ailleurs en Suisse qu'au Tessin... »

Ces lignes laissent supposer que la plante en question n'existe ni dans le Jura bernois, ni dans le Jura bâlois. Ceci nous engage à étudier sommairement la répartition des espèces du genre *Daphne* dans notre contrée.

Daphne Mezereum est répandu dans tout le domaine, de la région basse aux sommités. Il en existe une variété à fleurs blanches - var. *alba* Aiton - que nous avons rencontrée à Miécourt (Ajoie) en 1919.

Daphne Laureola, nul ou tout au plus extrêmement rare dans la partie Sud, devient assez fréquent dans les chaînes septentrionales, spécialement dans celles du Somont (Mont Terrible), où on le distingue de loin à ses feuilles grandes, coriaces et persistantes.

Daphne alpina est une espèce méridionale qui habite les rochers un peu boisés des régions moyenne et supérieure. Très rare chez nous, on n'en citait jusqu'ici que trois stations : entrée des gorges de Court (Thurmann, Charpiet), gorges de Montier vers l'ancienne verrerie de Roches (Thurmann, Binz) et Châtillon (Binz : Flora von Basel und Umgebung). Nous avons eu le plaisir d'en découvrir une quatrième le 16 Mai 1912 au flanc de la Haute Roche de St. Brais (Franches-Montagnes); elle présente un certain intérêt, parce qu'elle est chez nous la seule en dehors de la vallée de la Birse et qu'elle est nouvelle également pour *Primula Auricula*.

Daphne Cneorum est certainement, par ses jolies fleurs et son parfum délicat, un des plus beaux représentants de la flore du Jura. Aussi serait-il facilement détruit par les amateurs, si ses racines particulièrement résistantes ne s'opposaient à son extirpation.

La station la plus anciennement connue est celle du Crêt du Trembliaz, indiquée déjà par Thurmann et située dans le Clos-du-Doubs à la limite commune des districts de Porrentruy, des Franches-Montagnes et du territoire français. Autrefois, la station était « exploitée » sagement, et la cueillette de quelques bouquets de « Rhododendrons d'Épiqueux » qui apparaissaient de temps à autre sur le marché de Porrentruy ne pouvait lui causer de préjudice sérieux. Mais pendant la guerre, nos soldats ont apprécié les charmes de notre *Daphne* et en ont fait l'objet d'une véritable exportation. Un si bon exemple ne pouvait être perdu ! Aujourd'hui chaque ménage veut avoir, à la saison, son bouquet de « Rhododendrons ». Il est bien inutile de songer à sa protection en faisant intervenir l'autorité;

il faut compter sur l'action lente et sûre de l'école et tout est prévu de ce côté-là. D'ailleurs la station ne saurait disparaître complètement, un grand nombre de pieds de *Daphne* se trouvant au bord d'un précipice où personne ne songera à se risquer.

Une station qui, à notre connaissance, n'a pas encore été publiée quoiqu'elle soit bien connue des botanistes jurassiens et bâlois, est celle de Choinder. L'arbruste croît abondamment sur les rochers situés au-dessus du Bambois de cette localité.

Nous pouvons citer aussi le Sandsberg, situé à proximité de nos limites et appartenant à la commune de Bärschwil (canton de Soleure). D'après M. le Dr Binx, de Bâle, cette station, qu'il visite depuis longtemps, est toujours prospère, malgré les récoltes des promeneurs. Il faut d'ailleurs reconnaître que le *Daphne* est moins recherché des excursionnistes bâlois que des villageois des environs, qui lui donnent le joli nom de « Suraröslein ».

Si l'on ajoute encore la localité de Witwald, près d'Eptingen (Bâle - Campagne), on admettra que nos stations du Jura septentrional ont bien leur importance et qu'elles méritent d'être rappelées à l'attention des floristes suisses.

J. Bourquin.

COMITÉ CENTRAL DU CLUB JURASSIEN

reconstitué le 25 Septembre 1922.

M. Georges Guye, Président.
 Maurice Adam, Vice-Président.
 Arthur Duvanel, Secrétaire.
 Bruno Sopp, Caissier.
 Philippe Bourquin, Archiviste.
 Emile Waldmeier, Adjoint.
 Adrien Scanneret, »

Section directrice : « Solimont » (Couvet).

A nos lecteurs.

Comme par le passé nous formons ce numéro de fin d'année de 4 pages seulement. Nous avons déjà exposé les raisons de cette manière de faire. Le numéro de huit pages avec la couverture nous ferait dépasser le poids fixé par la poste, soit 75 grammes pour l'expédition, et nous obligerait à des frais considérables. Nous espérons que nos lecteurs comprendront facilement cette raison.